

COMMUNE DE CHANCÉ 35680

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze, le **Mercredi 12 décembre, à 19 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LÉBOUC, Maire.

Étaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, NAUDOT Stéphanie
Messieurs BOUTRUCHE Joseph, CHAUMETTE François, HERVAGault Alain, RENAULT Emmanuel, RIOU Michel

Absents excusés: Madame CORMAND Évelyne (donne procuration à Mme LE PORT Christiane)
Monsieur ROSSARD Jean-Louis (donne procuration à M. LÉBOUC Jean)

Absent non excusé: /

Date de convocation: 6 décembre 2012

Nombre de membres
- en exercice: 10
- présents: 8
- votants: 10

Mme NAUDOT Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

2012/067 - OBJET: EMPRUNT **Budget commune**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 70 000 € pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget 2012 et qui seront reportées sur le budget 2013.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition faite par la caisse des dépôts et consignations dont les caractéristiques sont les suivantes:

- durée du prêt: 12 ans
- périodicité des échéances: annuelle
- taux d'intérêt actuariel annuel: 3,68 %
- amortissement: naturel
- typologie Gissler: 1A

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de contracter un prêt de 70 000 € aux conditions énumérées ci-dessus, auprès de la caisse des dépôts et consignations.
- autorisent le maire à signer le contrat de prêt et tous autres documents relatifs à cet emprunt.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2012/068 - OBJET: ACCORD DE PRINCIPE **SUR LE CHANGEMENT DE SCOT**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la révision du SCOT du pays de Rennes, la communauté de communes du pays de Châteaugiron a l'intention de proposer aux élus communautaires de se doter de la compétence SCOT.

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que cette prise de compétence entraînerait le rattachement de la commune au SCOT du pays de Rennes et non plus au SCOT du pays de Vitré.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le changement de SCOT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au rattachement de la commune de Chancé au SCOT du pays de Rennes.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2012/069 - OBJET: RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS SERVICES FOURRIÈRE ANIMALE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Chancé ne disposant pas d'une fourrière, il est nécessaire de faire appel à un prestataire de services pour la capture, le ramassage et le transport des animaux en divagation et/ou dangereux sur la voie publique.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à la fin du contrat de prestations services fourrière animale avec « L'arche de nos compagnons », il convient de procéder au renouvellement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de renouveler le contrat de prestations services fourrière animale avec « L'arche de nos compagnons ».
- autorisent le maire à signer le contrat et tous autres documents relatifs à cette prestation.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2012/070 - OBJET: PARTICIPATION À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PIRÉ SUR SEICHE ET AMANLIS

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie de la demande d'augmentation de financement de l'accueil de loisirs de Piré sur Seiche et Amanlis, faite par l'association familles rurales 35.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du lundi 18 juillet 2011, il a été décidé d'attribuer une subvention sur la base de 5 € par journée/enfant et de 2,50 € par demi-journée/enfant pour les enfants de la commune fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis et aux vacances scolaires afin d'éviter un surcoût aux familles.

Lors du comité de pilotage pour l'élaboration du budget prévisionnel de 2013, il a été décidé par nécessité d'augmenter la participation demandée aux communes de résidence des enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- accordent une participation sur la base de 6 € par journée/enfant et de 4,66 € par demi-journée/enfant.
- inscrivent les crédits nécessaires à cette subvention à l'article 6574 du budget communal.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2012/071 - OBJET: INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal l'état liquidatif établi par Mme DENIS Christine, receveur municipal, concernant l'indemnité de conseil relative à l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, au titre de l'année 2012, à Mme DENIS Christine, soit un montant de 345,50 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2012/072 - OBJET: ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2012 **Budget commune**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la situation des prévisions et réalisations d'opérations en investissement sur l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de faire sur l'exercice 2013 les reports suivants:

- compte D2031 « frais d'études »: 15 000 €
- compte D2111 « terrains nus »: 25 000 €
- compte D2313-0054 « constructions »: 4 000 €
- compte D2313-065 « constructions »: 25 000 €
- compte D202-066 « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme »: 10 000 €
- compte D2313-066 « constructions »: 55 000 €
- compte D2315-066 « installations, matériel et outillage techniques »: 32 000 €
- compte D2315-073 « installations, matériel et outillage techniques »: 12 000 €
- compte D2315-075 « installations, matériel et outillage techniques »: 25 000 €
- compte D2313-076 « constructions »: 5 000 €
- compte D2315-076 « installations, matériel et outillage techniques »: 5 000 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

OBJET: RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, les assemblées départementales et régionales, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne. Cette consultation intervient en application de la loi du 21 avril 2004 transposant la directive 2000/60/CE qui établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

La consultation vise à recueillir toutes observations et propositions sur:

- les enjeux auxquels le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne qui sera adopté d'ici la fin 2015 devra répondre pour progresser vers le bon état des eaux et des milieux aquatiques.
- le programme et le calendrier de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne.

Monsieur le maire avise les membres du conseil municipal qu'une information est diffusée sur le site internet de la commune et qu'une affiche est apposée à la mairie afin de faire connaître cette consultation aux habitants.

Il est demandé au conseil municipal de transmettre ses éventuelles observations.

OBJET: INTERVENTION KPMG – ÉTUDE SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les intercommunalités sont tenues de présenter un schéma de mutualisation à compter de 2014. La mutualisation doit permettre de renforcer la qualité des services aux habitants et aux communes, dans un contexte de restriction des finances locales et de préservation de la proximité communale. La définition d'un schéma de mutualisation nécessite d'appréhender les conséquences et les évolutions engendrées tant pour les communes que pour la communauté de communes, et d'en discerner les difficultés.

Monsieur le maire avise les membres du conseil municipal que la communauté de communes du pays de Châteaugiron a missionné le cabinet KPMG pour accompagner les communes dans l'élaboration du schéma de mutualisation.

Monsieur le maire donne la parole à Mme REMOISSENET Laëtitia, manager secteur public au sein du cabinet KPMG, afin qu'elle présente l'étude sur la mutualisation aux membres du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire et les membres du conseil municipal décident de fixer le repas de fin d'année, le vendredi 11 janvier 2013.

Monsieur le Maire clos la séance à 21h15.